

MAIRIE D'ECOYEUX
REUNION DU CONSEIL
SEANCE DU 08 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, le huit mars à dix-neuf heures.

Le conseil municipal de la commune d'ECOYEUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal GILLARD.

Date de convocation du conseil : 02/03/2022

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 14

Présents : Mmes LAFAYE, COSSON, DELCROIX, BARBRAUD, DENAIN,
MM. GILLARD, LAROCHE, LIGNE, OUZEAU, CAILLAULT, BAIOLA.

Absent excusé : Mme LE ROUX (pouvoir M. LIGNE),
Mme LACROIX (pouvoir Mme LAFAYE),
M. RAGONNAUD (pouvoir Mme. BARBRAUD).

Mme Isabelle COSSON a été élue secrétaire.

Le compte rendu du dernier Conseil Municipal est approuvé

Approbation du compte administratif (202203D001)

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Mme. Dominique BARBRAUD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Mr Pascal GILLARD, Maire, lequel ne participe pas au vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

À l'unanimité des 14 voix, après délibération,

1/ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

CA 2021		Commune	Chez Giet
<u>Investissement</u>			
Dépenses	Réalisé :	611 077,67€	128 047,68€
	Reste à réaliser :	15 756€	0,00€
Recettes	Réalisé :	204 132,21€	182 209,06€
	Reste à réaliser :	0,00€	0,00€
<u>Fonctionnement</u>			
Dépenses	Réalisé :	800 956,15€	182 209,06€
Recettes	Réalisé :	1 955 049,25€	192 387,80€
<u>Résultat de clôture de l'exercice</u>			
Investissement :		-422 701,46€	54 161,38€
Fonctionnement :		1 153 977,10€	10 178,74€
Résultat global		731 391,64€	64 340,12€

2/ Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci -dessus.

Approbation du compte de gestion 2021(202203D002)

Le Conseil municipal,

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021.

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Considérant la régularité des opérations effectuées ;

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation des résultats de 2021 (202203D003)

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021, Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021 Constatant que le compte administratif fait apparaître :

	Commune	Chez GIET
Résultat de l'exercice en fonctionnement	1 154 093,10 €	10 178,74
Résultat de l'exercice en investissement = 001	- 406 945,46 €	54 161,38€
Solde des restes à réaliser	15 756 €	0
Soit un besoin de financement de	422 701,46 €	0€

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

	Commune	Chez GIET
AFFECTATION en investissement recettes : 1068	422 701,46 €	0€
Report en fonctionnement Recettes 002	731 391,64 €	10 178,74€
Report en investissement 001	Déficit 406 945,46 €	Excédent 54 161,38€

Séance levée à 19 heures 45

MAIRIE D'ECOYEUX
REUNION DU CONSEIL
SEANCE DU 08 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, le huit mars à vingt heures.

Le conseil municipal de la commune d'ECOYEUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal GILLARD.

Date de convocation du conseil : 02/03/2022

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 15

Présents : Mmes LAFAYE, COSSON, DELCROIX, BARBRAUD, DENAIN,
MM. GILLARD, LAROCHE, LIGNE, OUZEAU, CAILLAULT, BAIOLA.

Absents excusés : Mme LE ROUX (pouvoir M. LIGNE),
Mme LACROIX (pouvoir Mme LAFAYE),
M. RAGONNAUD (pouvoir Mme. BARBRAUD).

Mme Isabelle COSSON a été élue secrétaire.

Le compte rendu du dernier Conseil Municipal est approuvé

- Vote des taux d'imposition 2022 (202203D004)

Monsieur le Maire rappelle le contexte de la réforme de la Taxe d'Habitation pour 2021 et informe que le vote des taux concerne maintenant la Taxe Foncière sur le Patrimoine Bâti et la Taxe Foncière sur le Patrimoine Non Bâti.
Cette année le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties doit inclure le taux départemental de 21.50% pour la Charente Maritime

À la majorité des suffrages (2 contre, 0 abstention et 13 pour) et après délibération, le conseil décide de voter pour 2021 des taux différenciés pour chaque taxe, suivant le tableau ci-dessous :

- 20.98% pour le foncier bâti part communale, (augmentation de 0.25%) et 21.50% pour la part départementale soit un taux global de 42.48%,
- 60.26% pour le foncier non bâti (augmentation de 0%)

- Vote du budget primitif 2022 (202203D005)

Monsieur le Maire donne lecture du projet de budget communal et du projet de budget du lotissement.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil vote les budgets primitifs qui s'élèvent à :

<u>BP 2022</u>		<u>Commune</u>	<u>Lotissement</u> <u>Chez Giet</u>
INVESTISSEMENT	DEPENSES	1 873 988,68€	212 726,40€
	RECETTES	1 873 988,68€	212 726,40€
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	1 625 602,72€	194 226,86€
	RECETTES	1 625 602,72€	194 226,86€

- Convention Fourrière 2022 (202003D006)

Monsieur le Maire fait part au conseil que toute commune doit disposer ou avoir une convention avec une fourrière.

Il propose de signer une convention avec la SPA de Saintes. Cette convention définit les modalités de ramassage des animaux errants et fixe la contribution communale à 0,50 euros par habitant pour 2022 soit 699€ pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention

Devis

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis suivants :

Arbre remarquable : travaux supplémentaires pour 1570 €HT

Arbre remarquable : nettoyage de cyprès chez Richard 1050€HT

Carrière de Thénac : pierres de tailles pour la réalisation de piliers 1276.33€HT

SARL PETIOT : ajout de prises et switch bibliothèque 302€HT

Réparation gouttière 591.36€HT

Installation d'une VMI (VMC avec chauffage) dans la tour de la Mairie
2518.25€HT

SARL ZC : Nettoyage du clocher 3600€HT

LOCACOEUR : Remplacement des défibrillateurs 1330€HT pour l'installation d'armoires
Chauffées et ventilées et 177.60€HT/mois pour la location et l'entretien.

Panier BuriAUD : subvention pour le fonctionnement 250€

Après en avoir débattu et à l'unanimité le Conseil Municipal décide de valider l'ensemble des devis présentés.

Repas annuel

Monsieur le Maire a le plaisir d'annoncer au conseil municipal que le repas annuel de la mairie pourra avoir lieu cette année après une pause covid de deux ans.

Monsieur le Maire et sa première Adjointe soumettent deux dates, et deux devis l'un de 30€/personne et l'autre de 33€/personne.

Après avoir échangé et voté le conseil décide de retenir la date du 07 mai 2022 et le devis de Presta LELONG à 30€/personne.

Monsieur le Maire informe que seront conviés les présidents d'association, les membres de l'ancien conseil municipal ainsi que les bénévoles qui avaient réalisés des masques en tissus au début de la pandémie soit environ 80 personnes.

Comptes Rendus et questions diverses

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu un membre du Bureau National Interprofessionnel du Cognac pour lui présenter les chiffres clés de la commune d'Écoyeux au niveau de son rôle dans la production de cognac. Monsieur le Maire informe que cela fera l'objet d'un article dans un prochain Écho-Yeux.

Organisation des Élections Présidentielles 2022

A la demande de Monsieur le Maire, les Adjoints et Conseillers présents se répartissent par groupe pour le 1^{er} et 2nd tour des élections présidentielles comme suit :

Le 10 avril 2022 :

Matin : M. OUZEAU, Mmes LACROIX et CHASSELOUP

Après-midi : M. BAIOLA, Mmes COSSON et DENAIN

Le 24 avril 2022 :

Matin : M. CAILLAULT, Mmes LAFAYE et DELCROIX

Après-midi : MM. LAROCHE et LIGNE, Mme BARBRAUD

Monsieur le Maire informe qu'il sera présent toute la journée pour les deux tours ainsi que le secrétaire de mairie.

Dans le cadre de la lutte contre les frelons asiatiques et à la demande d'administrés, le conseil municipal est favorable à la tenue d'une réunion d'information en Mairie le plus tôt possible.

Monsieur le Maire souhaite la présence des conseillers et adjoints lors des manifestations organisées par des associations de la commune.

Monsieur le Maire espère que l'inauguration du bâtiment ESCOÏUS pourra avoir lieu cet été.

Madame Isabelle COSSON, Première Adjointe remet à tous les conseillers un dossier expliquant le coût du traitement des ordures ménagères, et informe que la corrélation du fichier OM de la CDA de Saintes avec le fichier population de la mairie est quasi similaire.

La première adjointe fait un compte rendu de la réunion autour de l'organisation de la Fête au village 2022.

Celle-ci verra son format réduit, plus d'animation le dimanche. Les activités se concentreront sur le vendredi soir et le samedi.

Il y aura besoins de volontaires pour nous aider à la bonne réussite de la Fête au village 2022.

Monsieur Cyrille BAIOLA, conseiller municipal informe le conseil qu'un exploitant agricole l'a contacté au sujet d'un poteau dans la bordure de son champ, il prévient que si la mairie ne fait rien cette personne enlèvera elle-même le poteau. Monsieur le Maire répond que le dossier est connu. Le service administratif s'est rendu sur place avec une personne de Charente Maritime Très Haut Débit concernant les différents soucis de localisation de poteaux sur la commune. Pour ce cas précis un technicien doit venir constater la possibilité d'avancer le poteau de 60cms comme vu avec l'exploitant. Monsieur le Maire rappelle que le réseau fibre comme le réseau télécom appartiennent aux différents opérateurs en cas de problème il faut se rapprocher de son opérateur.

La Mairie est compétente pour intervenir dans le cas d'un danger grave et imminent, pas pour un dérangement sur la ligne.

Séance levée à 22 heures 10